

délibération :
D_2018_11_11

L'an deux mille dix huit , le vendredi 14 décembre à 20 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 23

Date de convocation du : 07 Décembre 2018

Présents : 19

Présents : Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur BARBE Hugues, Monsieur BORRÉDON Richard, Madame LHOMME Michèle, Monsieur CARTERET Michel, Monsieur PONTINI Daniel, Madame LOUVIÉ Catherine, Madame HITIER Marie-Christine, Madame RELET Graziella, Madame COOLEN Anne-Marie, Monsieur RABSKI Jean, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame TAMAGNA Véronique, Monsieur NOËL Frédéric, Monsieur PORTE Henri-Renaud, Monsieur SUSSET Bernard, Monsieur NEBOUT Joël, Monsieur CAPLOT Serge, Madame VERGNAUD Isabelle

Votants : 20

**Objet : Décision modificative
n°3 - Budget Principal**

Pouvoirs :

Madame BERTIN Nathalie a donné pouvoir à Monsieur BORRÉDON Richard

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame BERTIN Nathalie, Madame SOULET Sandrine, Madame GROLLEAU Rachel, Monsieur BERCHENY Dorian

Secrétaire de Séance : Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie
les jour, mois et an que
dessus.

Au registre sont les
signatures. Pour copie
conforme.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du Budget Primitif 2018 de la Commune de Mouthiers-Sur-Boëme ont dû être réajustés, depuis le vote du Budget.

Il est donc nécessaire d'adopter les modifications budgétaires suivantes :

Section de fonctionnement : 0 €

Dépenses : + 0 €

Chapitre 011 - Charges à caractère général : + 11 827 €
Art. 60611 - Eau et Assainissement : + 5 000 €
Art. 6232 - Fêtes et cérémonies : + 5 000 €
Art. 63512 - Taxes foncières : + 1 827,00 €
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante : - 11 827,00 €
Art. 65548 - Autres contributions : + 1 485,00 €
Art. 657358 - Autres groupements : + 2 500,00 €
Art. 657362 - Ccas : - 15 812,00 €

Section d'investissement : 0 €

Dépenses : 10 100,00 €

Chapitre 10 - Immobilisations corporelles : + 210,69 €
Art. 10226 - Reversement Taxe Aménagement : + 210,69 €
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles : - 210,69 €
Art. 2111 - Terrains nus : - 210,69 €

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des présents :
- **APPROUVE** la décision modificative n°3 du Budget Principal 2018 présentée ci-dessus.

Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 14/12/2018, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le **19 DEC. 2018**

Le Maire,

Michel CARTERET.

